

INFORMATION DES ELUS « OBJECTIF BESSANS »

LE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 octobre 2009

Un conseil municipal s'est tenu le 16 octobre 2009, nous ne souhaitons pas reprendre un par un les points qui ont été traités, mais mettre en exergue la discussion autour de l'OTI (Office du Tourisme Intercommunal) :

Monsieur le Maire n'avait pas prévu ce point à l'ordre du jour du Conseil, alors que le vote a lieu le 22 octobre 2009 à la CCHMV.

Malgré notre intervention, ce point n'a pu être discuté qu'en questions diverses, est-ce vraiment pour les élus de la majorité une question diverse ?....

Suite aux interrogations et réactions des nombreux Bessanais présents à la réunion publique du 13 octobre, il nous paraît inadmissible que les 2 élus de Bessans à la CCHMV ne souhaitent pas prendre en compte l'avis de l'ensemble de la population, ni même l'avis de chaque conseiller municipal.

Il ne s'agit pas pour nous de s'opposer à ce projet, mais d'en redéfinir les tenants et aboutissants.

Malgré ces indifférences, il nous paraît important d'informer l'ensemble des conseillers communautaires de la position qui semble se dégager dans notre village, comme dans d'autres.

Vous trouverez donc ci joint le courrier adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes et à son conseil communautaire.

Les élus Objectif ont également informé le conseil municipal que le projet de stockage de neige initialement proposé à Bessans à vu le jour à Prémanon (Jura), qui a pu ouvrir une piste de 3 kilomètres dès le 16 octobre. Les athlètes pourront désormais choisir entre un entraînement sur neige ou sur goudron.....

Les élus Objectifs

INFORMATION DES ELUS « OBJECTIF BESSANS »

Monsieur le Président de la Communauté de Communes,
Mesdames et Messieurs les élus communautaires,

Avant de voter pour le projet de l'OTI nous vous demandons de porter à connaissance de l'ensemble du conseil communautaire ce courrier.

Une réunion publique s'est tenue le 13 octobre 2009 à Bessans.

Au cours de celle-ci, chacun a pu constater le contenu paradoxal de ce projet :

1. entre un planning de mise en œuvre très rapide, et un cadre encore trop imprécis à ce stade,
2. entre une population invitée à contribuer à l'élaboration de ce projet, et une absence de consultation depuis le début,
3. entre la promesse d'une plus grande rationalité d'utilisation des fonds publics et un budget, qui, s'il prend en compte toutes les spécificités demandées, aura toutes les difficultés à tenir ses promesses.

Dans ces conditions, pouvons-nous considérer que la majorité de la population adhère au projet actuel de l'OTI ? Comment allez-vous prendre en compte les nombreuses remarques, dont la plupart sont restées sans réponse, formulées lors de cette réunion ?

Pour notre part, nous sommes attachés à la réussite de ce projet de la CCHMV. Mais cela ne peut se faire sans l'adhésion de l'ensemble de la population, à Bessans, comme dans tous les villages concernés.

D'autres conseillers municipaux de Haute Maurienne ont les mêmes interrogations et même attente.

Aussi, pour la réussite de l'OTI, pour que ce projet soit en phase avec l'ensemble de la population de la Haute Maurienne, nous vous demandons :

- I. Un report du vote du 22 octobre concernant l'OTI, jusqu'à ce que la plupart des imprécisions soient levées, qu'elles soient inhérentes au projet ou qu'elles soient plus générales (problème de la fiscalisation par rapport à la taxe professionnelle par exemple)
- II. Une refonte de ce projet, afin de le modifier pour entraîner l'adhésion de tous.

Jean-Luc Boyer,
Magali Durand,
Patrice Vincendet
conseillers municipaux à Bessans

copie aux conseillers municipaux des communes de Haute Maurienne